

Accords fiscaux—Loi

sera touché par ce projet de loi, qui est maintenant rendu à l'étape de la troisième lecture qui fait l'objet de la clôture. Les députés ont remarqué sans doute que je n'ai pas parlé d'enseignement postsecondaire, mais bien d'enseignement tout court. En effet, les témoignages entendus au sujet du projet de loi C-96, surtout de la part de la Fédération canadienne des enseignants, nous ont montrés qu'en limitant les ressources au niveau provincial, les compressions proposées auront inévitablement des répercussions sur le financement de l'enseignement élémentaire et secondaire. Certains d'entre nous ont peut-être pensé que le projet de loi C-96 nuirait à nos établissements d'enseignement postsecondaire, mais nous savons maintenant que cela ne s'arrêtera pas là.

Il est déjà bien assez grave que le projet de loi touche l'enseignement postsecondaire. Notre système d'enseignement à ce niveau est en train de s'effondrer. Saviez-vous, monsieur le Président, qu'on ne retrouve plus au Canada une université de réputation mondiale?

M. Oberle: En avons-nous déjà eu une?

M. Penner: Mon honorable collègue me demande s'il y en a déjà eu une. Ne croit-il pas que l'Université de Toronto ou l'Université McGill ont été, à une époque, des universités de renommée mondiale? Ce n'est plus le cas. Le projet de loi C-96 ne fera qu'empirer la situation. Le projet de loi C-96 touchera non seulement nos universités et nos collèges, mais également tout le système d'enseignement.

● (2100)

Je voudrais vous citer des passages du mémoire de la Fédération canadienne des enseignants au sujet des répercussions directes sur l'enseignement postsecondaire; voici:

Les universités et les autres établissements d'enseignement postsecondaire du pays constituent une partie importante de la pyramide de l'enseignement dont l'enseignement élémentaire et secondaire forment la base. Le financement adéquat de nos établissements postsecondaires est absolument essentiel au développement socio-économique et culturel du Canada.

En réduisant sa contribution au financement de l'enseignement postsecondaire, le gouvernement n'assume pas ses responsabilités envers les générations futures de jeunes dont l'enseignement en souffrira. De façon plus générale, le Canada sera moins en mesure de survivre et de prospérer sur des marchés mondiaux de plus en plus concurrentiels. À une époque où les universités et les autres établissements d'enseignement postsecondaire souffrent déjà énormément des restrictions budgétaires provinciales et de l'augmentation du nombre d'étudiants, il semble rétrograde sur le plan social et peu judicieux sur le plan économique de réduire les crédits fédéraux consacrés au financement de l'enseignement postsecondaire.

Je vois que Votre Honneur me signale que mon temps de parole est écoulé. En conclusion, le projet de loi C-96 est une erreur fatale du gouvernement. Il s'en prend au système de soins de santé dont les Canadiens sont si fiers. Il s'attaque à un système d'enseignement postsecondaire qui éprouve déjà des difficultés et qui n'a jamais eu autant besoin d'une aide directe.

Il nous est impossible d'empêcher l'adoption du projet de loi C-96, car la clôture a été appliquée. Selon moi, nous subirons les conséquences de ce projet de loi pendant fort longtemps et cette mesure viendra hanter et tourmenter nos vis-à-vis qui l'ont appuyée et sont allés même jusqu'à appliquer la clôture, afin qu'elle soit adoptée.

Le président suppléant (M. Ricard): Des questions ou des observations? Nous reprenons le débat. La parole est au député de Guelph (M. Winegard).

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, nous avons eu un débat intéressant aujourd'hui. Ce n'est pas le genre de débat auquel les députés tiennent vraiment . . .

M. Benjamin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Ricard): Le député veut-il invoquer le Règlement?

M. Benjamin: J'invoque le Règlement. Je crois que Votre Honneur ferait bien de vérifier sa liste. J'ai l'impression qu'il y a eu une erreur.

Le président suppléant (M. Ricard): Je doute qu'il y ait là matière à invoquer le Règlement. Comme je n'ai pas la liste des orateurs de l'Opposition, il me serait fort difficile d'en désigner un qui ne m'a pas signalé qu'il voulait parler.

M. Benjamin: Je regrette, monsieur le Président, mais je parlais de la liste des numéros qu'utilise la présidence et non pas d'une liste envoyée par les partis. La présidence devrait donc voir à quel député elle donnera la parole au prochain tour. Au demeurant, j'étais debout lorsque vous avez demandé qui voulait intervenir.

[Français]

M. Prud'homme: Je pourrais proposer, par une motion, que l'honorable député de Regina-Ouest (M. Benjamin) soit maintenant entendu, si vous le voulez, mais je ne le ferai pas officiellement.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Ricard): Étant donné que le dernier à parler était un député libéral, je crois que le prochain sera un porte-parole du gouvernement.

M. Benjamin: Vous venez tout juste de donner la parole à deux d'entre eux.

Le président suppléant (M. Ricard): Si le député veut, je lui donnerai la parole après le député de Guelph (M. Winegard).

M. Foster: Non seulement ils nous imposent la clôture, mais ils voudraient aussi monopoliser le débat.

Le président suppléant (M. Ricard): A l'ordre, je vous prie. Le député de Guelph a la parole.

M. Winegard: Monsieur le Président, nous avons eu un débat intéressant. Comme je le faisais remarquer plus tôt, ce n'est pas le genre de débat auquel les députés tiennent vraiment, mais il était inévitable. Le gouvernement est déterminé à ramener le pays à la réalité de sa situation financière, cette réalité que tous les gouvernements canadiens refusent de voir depuis plus de 20 ans.

Voyons en quoi consiste le projet de loi que nous étudions. Réduit-il effectivement les paiements de transfert aux provinces? On doit répondre par un non catégorique. Il en ralentit la croissance comme on l'a reconnu maintes fois à la Chambre aujourd'hui. Il la ramène à 5 p. 100 par année au cours d'une période ou l'indice des prix à la consommation augmente de 4 p. 100 annuellement. Est-ce si terrible?

Est-ce si terrible de demander aux provinces de contenir l'augmentation de leurs dépenses, comme nous tâchons nous-mêmes de le faire? Est-ce si difficile ou si impitoyable de leur dire que le gouvernement du Canada continuera de financer la